

Le 26 mars 2024, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de LA FOUILLOUSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire et Président du CCAS.

**Date de la convocation :** le 18 mars 2024.

**Présents :**

Président : M. BOUCHET Patrick,

Membres : Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme PICQ Valérie, M. JOUVE Jean-Nicolas, Mme GOUDIN Sophie, M. FERLAY Marcel, Mme JACQUEMOT Audrey, Mme JUST Jacqueline, M. LIEVRE Denis.

**Absents :** Mme MEYNAND Fabienne, M. ANGENIEUX Marc.

**Pouvoir :** M. ANGENIEUX Marc à Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude

**Secrétaire de séance :** Mme GOUDIN Sophie

**EXPOSE**

**Objet de la délibération :**

**Adoption du Budget  
Primitif 2024**

Monsieur le Maire expose dans le prolongement du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024, il convient d'approuver le Budget Primitif du CCAS.

Ce budget reprend les soldes d'exécution et les restes à réaliser de l'exercice 2023 et est équilibré en dépenses et recettes à :

- Fonctionnement : 79 493.17 €
- Investissement : 14 100.04 €

*Le CCAS après avoir entendu l'exposé de M. BOUCHET et avoir délibéré  
Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la Fouillouse pour l'exercice 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240328-06B-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

La Fouillouse, Le 27 mars 2024

Le Maire, Président du C.C.A.S  
Patrick BOUCHET

